

16 AVR. 2024

063-200087302-20240314-BisB2024-01-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024

**Syndicat Mixte de Sioule et Morge**

Monteipdon

63440 SAINT PARDOUX

N° B2024-01-03

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 mars à 11h00, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

**Date de convocation** : 5 mars 2024.

**Nombre de membres** : en exercice : 17  
Présents : 16 Pouvoirs : 0  
Votants : 16

Présents :

Denis BARDEL (BLOT-L'EGLISE) ; Sébastien BLANC (LOUBEYRAT) ; Gregory BONNET (MONTCEL) ; Jérôme BOREL (SERVANT) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Marc CARRIAS (EFFIAT) ; Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'Auvergne) ; Julien LECLACHE (LAPEYROUSE) ; Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE) ; Karina MONNET (ARTONNE) ; Michel PAQUET (SAINT AGOULIN) ; Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES) ; Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS)

Excusés :

Olivier COUCHARD (MANZAT)

Monsieur Marc CARRIAS a été élu secrétaire de séance.

**Objet : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE DE MENAT POUR LA MISE EN SEPARATIF DU RESEAU D'EAUX USEES ZONE OUEST RUE ST MENELEE**

Le Syndicat de Sioule et Morge prévoit de réaliser en 2024 des travaux de mise en séparatif des réseaux d'eaux usées sur la commune de Menat, dans la partie Ouest du bourg rue Saint Menelée.

L'opération inclut des travaux sur les réseaux d'eaux usées pour lesquels le Syndicat de Sioule et Morge est compétent, mais également des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales pour lesquels la commune de Menat détient la compétence.

Aussi, le Président et les Vice-Présidents proposent de constituer un groupement de commandes avec la commune de Menat pour la réalisation de cette opération, afin de pouvoir partager le coût des études et de la mission de maîtrise d'œuvre, des travaux et également les éventuels frais complémentaires liés à l'opération.

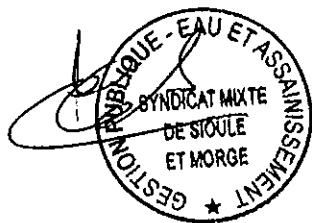
Le Syndicat de Sioule et Morge serait le coordonnateur du groupement de commande.

Un projet de convention constitutive de groupement de commandes a été établi, il a été transmis à l'ensemble des membres du Bureau.

*Lors de leur réunion du 14 mars 2024, les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge ont donné un avis favorable à la signature de cette convention.*

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu de la convention constitutive de groupement de commandes jointe à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Président à signer cette convention ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.



Fait et délibéré à Saint Pardoux, le 14 mars 2024,

Le Président,  
Luc CAILLOUX